



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E S A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Dietler Giovanni pour l'agrandissement d'un chalet et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, parcelle 897, folio 13, propriété de Dietler Annemarie Ruth et Giovanni, zone d'habitations individuelles 0.30, située au lieu dit « La Grand Combe » à Grimentz – coordonnées 2'610'535 / 1'114'672. Projet en dérogation à l'article 104 du Règlement communal des constructions et des zones de Grimentz « Gabarit ».

Aase Francine pour la reconstruction d'une ancienne chapelle, parcelle 2998, folio 24, propriété de Aase Francine et Gabriel, zone d'habitations individuelle 0.30, située au lieu dit « La Condémine » à Ayer – coordonnées 2'612'481 / 1'114'598. Projet en dérogation à l'article 43 du Règlement communal des constructions et des zones d'Ayer « Orientation des bâtiments ».

Vouardoux Laetitia et Cyril pour la transformation d'un chalet et la construction d'un cabanon de jardin, parcelle 724, folio 10, zone d'habitations collectives 0.50, située au lieu dit « La Liha » à Grimentz – coordonnées 2'610'663 / 1'114'081

Les dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 8 octobre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE